Société canadienne des postes-Loi

Le 8 juin 1973 j'ai proposé:

Que la Chambre regrette la détérioration incroyable du service postal au Canada au cours des six dernières années: y compris la fermeture de bureaux de poste ruraux; la réduction de six à cinq jours du service urbain; l'élan précipité et coûteux vers l'automatisation et l'utilisation d'ordinateurs causant l'insécurité d'emploi et l'affaiblissement du moral parmi les employés—tout ecci en dépit de tarifs postaux nettement accrus qui ont gravement affecté les publications canadiennes de moindre envergure, forçant plusieurs d'entre elles à fermer leurs portes; et exhorte le gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour rétablir la qualité antérieure de ce mode de communication d'importance capitale.

La motion a été rejetée par les députés du parti libéral.

Nous avons fait une autre tentative le 18 mai 1977. Cejour-là j'ai présenté la motion suivante:

Que la Chambre constate avec inquiétude l'incapacité persistante du gouvernement lorsqu'il s'agit de fournir aux Canadiens un service postal efficace, sa manie du secret, son utilisation illégale de décrets en conseil en matière de tarifs postaux et son inaptitude chronique dans le domaine de la négociation collective et des relations industrielles, et qu'elle recommande que l'examen des opérations du ministère des Postes soit confié à un comité spécial mixte de la Chambre des communes et du Sénat.

De nouveau, les députés libéraux ont repoussé la motion.

- M. Cullen: Était-ce une motion aux termes de l'article 43?
- M. Dinsdale: Le député devrait voir que la motion manifestait une absence de confiance caractérisée. Je suis certain qu'il était à la Chambre.
 - M. Cullen: A cette époque-là, oui.
- M. Dinsdale: Il sait aussi que nous avons utilisé deux de nos précieux jours réservés à l'opposition pour tenter d'amener le gouvernement à passer à l'action.

Le bill C-27 était une émanation de la doctrine défendue par différents ministres des Postes. Ils voulaient faire des Postes à la fois un service de l'État et une société de la Couronne. Tout le monde s'opposait à cette formule: les travailleurs et le public. Heureusement, le projet est resté au *Feuilleton*.

Aujourd'hui on nous présente le bill C-42. Je n'ai rien à ajouter, je pense, aux objectifs décrits par le ministre des Postes. D'une manière générale, il s'arrange pour que les hommes politiques restent à distance. Je me souviens de m'être entretenu avec le ministre de l'époque. Je vais taire son nom. Il est impossible de l'identifier puisque les ministres des Postes ont été si nombreux. C'était un jeu de chaises musicales, semble-t-il. Je peux faire allusion à ce monsieur sans le nommer; pas de noms comme cela, personne n'est froissé. N'empêche qu'il m'a bien dit: «Walter nous devons garder le ministère des Postes. Il s'y pratique tellement de trafic d'influence.» Voilà les raisons qui ont conduit au dépôt du bill C-27. C'est également l'une des raisons pour lesquelles il régnait autant de pagaille et d'incurie au ministère des Postes. Il faut établir des rapports sans liens de dépendance. C'est effectivement ce qu'on obtiendra si je comprends bien ce bill.

Le conseil d'administration comprendra des représentants des syndicats. C'est une idée que nous préconisons depuis des années. Je suis sûr que le ministre des Postes le sait fort bien. L'idée n'est pas nouvelle. C'est de la démocratie industrielle. Notre comité s'est rendu dans bien des endroits pour voir comment on s'y prenait pour résoudre les problèmes que connaissent les Postes dans cette période de révolution technologique. Nous avons découvert qu'au Royaume-Uni, on avait instauré le principe de la démocratie industrielle aux postes. Soit dit en passant, les postes britanniques sont devenues une société de la Couronne en 1969, époque à laquelle nos Postes

auraient dû devenir aussi une société de la Couronne si nous avions écouté l'honorable Eric Kierans qui, lui, avait du plomb dans la tête.

a (1510)

- M. Cullen: Cela n'a pas duré longtemps.
- M. Dinsdale: Il n'a pas pu supporter la situation plus longtemps et a donc démissionné. Il a retiré son épingle du jeu tout comme John Turner et d'autres l'ont fait au fil des ans. La notion de démocratie industrielle va plus loin que le simple fait de nommer des représentants des travailleurs au conseil d'administration. Le conseil comprend aussi des représentants des principaux usagers des services postaux. En fait, au Royaume-Uni, l'organisation des usagers des services postaux est reconnue officiellement. Le conseil d'administration des Postes britanniques si caractérisées par leur efficacité et leur fiabilité est à caractère tripartite et compte des représentants du gouvernement, des employés et des usagers.

J'espère que le ministre des Postes ne va pas oublier ceux qui paient, et qui paiement chèrement, pour le service postal. J'espère qu'il écoutera le point de vue des représentants des usagers qui ont dû patiemment porter le fardeau, notamment les petites entreprises qui ont été forcées de faire faillite à cause, notamment, des grèves postales.

Je n'aurais qu'une seule recommandation à faire. J'espère que le gouvernement appliquera à fond le principe de la démocratie industrielle. Nous savons tous que la création d'une société de la Couronne ne constitue pas une panacée. Il y a de nombreuses sociétés de la Couronne rattachées à l'administration fédérale. Elles sont même innombrales. On n'en a jamais fait une liste exhaustive.

Certaines sociétés de la Couronne connaissent encore des problèmes de relations de travail. Il faudra un certain temps avant de rétablir l'harmonie, le consensus et la confiance mutuelle aux Postes. La confiance n'existe plus à la Chambre, comme nous avons pu le constater hier soir. Toutefois, je suis convaincu que dans le grand corps politique, le ministre des Postes se rendra compte du fait qu'on ne peut condamner un dirigeant syndical comme Jean-Claude Parrot, qui a été emprisonné à cause de confrontations directes et de mécontentements qui se sont accumulés au cours des années.

Le problème ne sera pas résolu du jour au lendemain. Les actes et l'attitude du gouvernement devront traduire une volonté presque diamétralement opposée à la voie de la confrontation qu'il suit depuis des années, si l'on veut un jour rétablir la paix et l'harmonie dans les services postaux. Il faut appliquer les recommandations du rapport Finkelman. Quand va-t-on suivre les recommandations de l'excellent rapport du juge Jacob Finkelman, qui a été renvoyé au comité mixte du Sénat et des Communes, et que l'on laisse moisir depuis lors.

Il sera certainement plus facile de travailler sous la régie du Code canadien du travail qu'avec tous les ministères fédéraux qui mettaient leur nez dans ce service. Le pauvre sous-ministre des Postes que je connais depuis longtemps n'avait vraiment pas grand-chose à dire. C'était un bon gérant et M. Uberig était bon administrateur; ils venaient tous deux du secteur privé. Ils ne pouvaient arriver à aucun résultat pour la bonne raison qu'ils étaient toujours soumis à l'influence du Conseil du Trésor, des Travaux publics, des Approvisionnements et Services et de toute une série d'autres ministères fédéraux qui s'immisçaient dans les affaires du ministère des Postes.